



COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

RAPPORT ANNUEL 2011: LES POINTS CLES 1

Selon le directeur de l'agence, les politiques et les réponses apportées doivent être adaptées aux défis de la prochaine décennie

(15.11.2011, LISBONNE **EMBARGO 10h00/Heure de Lisbonne**) Le **Rapport annuel 2011: État du phénomène de la drogue en Europe** «recèle nombre de contrastes», selon l'agence sur les drogues de l'UE (OEDT). Publié aujourd'hui à Lisbonne, ce rapport montre que l'usage de la drogue est relativement stable en Europe, certains indices positifs suggérant que la consommation de cocaïne pourrait avoir atteint un sommet et que l'usage de cannabis continue à céder du terrain chez les jeunes. Cependant, les signes de stabilité observés pour certaines des drogues bien établies sur le marché sont contrebalancés par de nouvelles menaces. Le rapport se penche sur l'évolution du marché des drogues de synthèse, l'émergence rapide de nouvelles substances et une polyconsommation fréquente. En présentant le bilan annuel dressé par l'agence, **Wolfgang Götz, directeur de l'OEDT**, a déclaré: «Les politiques antidrogue et les réponses européennes doivent désormais être configurées pour répondre aux défis de la prochaine décennie».

Cocaïne — popularité en baisse?

Au cours des dix dernières années, la cocaïne s'est imposée comme le stimulant illicite le plus couramment utilisé en Europe, bien que la plupart des consommateurs soient regroupés dans un petit nombre de pays de l'ouest de l'UE. Quelque 14,5 millions d'Européens (âgés de 15 à 64 ans) ont pris de la cocaïne au cours de leur vie et près de 4 millions en ont consommé au cours des douze derniers mois (chapitre 5, tableau 9). Cependant, au vu des nouvelles données présentées aujourd'hui la question de savoir si sa popularité a désormais atteint son niveau maximum est posée.

Des études récentes sur la consommation de cocaïne font apparaître quelques signes positifs dans les pays les plus touchés. Le **Danemark**, l'**Espagne**, l'**Italie** et le **Royaume-Uni**, par exemple – quatre des cinq pays enregistrant les niveaux de consommation les plus élevés – déclarent un recul de la consommation de cocaïne au cours des douze derniers mois chez les jeunes adultes (15 à 34 ans), se faisant l'écho de la tendance observée au **Canada** et aux **États-Unis** (chapitre 5, graphique 10, graphique GPS-14, partie ii) ⁽¹⁾. Des enquêtes ciblées menées récemment au sein d'espaces récréatifs de certains pays ont également permis de constater une baisse de la consommation de cocaïne.

«L'impact financier d'une consommation régulière de cocaïne peut diminuer l'attrait de cette substance dans les pays où l'austérité est à l'ordre du jour», indique le rapport. Le prix moyen de vente au détail de la cocaïne est compris entre 50 et 80 EUR le gramme dans la plupart des pays de l'UE (chapitre 5, tableau 8; tableau PPP-3, partie i). L'«image positive» de cette drogue, associée à un style de vie aisé, est également écornée par la reconnaissance croissante des problèmes liés à la cocaïne (urgences hospitalières, demandes de traitement et décès, notamment).

Près de 17 % des usagers de drogue qui entament un traitement spécialisé citent la cocaïne comme la drogue leur posant le plus de problèmes (graphique TDI-2, partie ii). Par ailleurs, environ 1 000 décès liés à la cocaïne sont recensés chaque année en Europe. L'usage de cocaïne et la consommation occasionnelle excessive d'alcool («binge-drinking») vont souvent de pair. Des études récentes ont montré que plus de la moitié des cocaïnomanes en traitement étaient aussi dépendants à l'alcool (voir encadré, chapitre 5) ⁽²⁾. Les États membres font désormais

état de la mise en place de réponses thérapeutiques plus adaptées et d'expériences positives dans le traitement des usagers de cocaïne à problèmes.

Le nombre de saisies de cocaïne ne cesse d'augmenter en Europe (de 56 000 en 2004 à quelque 99 000 en 2009 – tableau SZR-9) et pourtant, ces dernières années, le volume des saisies et la pureté de la drogue ont considérablement chuté. La quantité totale de cocaïne saisie en Europe a culminé en 2006 et a baissé de moitié depuis, pour s'établir à 49 tonnes en 2009, selon les estimations (chapitre 5, tableau 8). Alors que les itinéraires de trafic de la cocaïne via l'Afrique de l'Ouest connaissent une baisse d'activité, on observe une activité accrue à l'est de l'Europe.

Cannabis — analyse de la tendance à la baisse

Près de 78 millions d'Européens, soit un adulte sur cinq âgé de 15 à 64 ans, ont expérimenté le cannabis au cours de leur vie et quelque 22,5 millions d'entre eux en ont consommé au cours des douze derniers mois (chapitre 3, tableau 4). Le cannabis reste donc la substance illicite la plus populaire en Europe. Toutefois, les données européennes les plus récentes confirment la tendance générale à la baisse ou à la stabilisation de la consommation de cannabis chez les jeunes adultes (15 à 34 ans), déjà soulignée dans les *Rapports annuels* précédents de l'**OEDT** (chapitre 3, graphique 5). Les enquêtes menées auprès des élèves de 15 et 16 ans reflètent ce recul (Comportement sanitaire des enfants en âge scolaire/enquête HBSC 2006-2010, tableau EYE-10).

Il se peut que la baisse de la consommation de tabac exerce une certaine influence sur les tendances de l'usage de cannabis en Europe, où ces deux substances sont généralement consommées ensemble (chapitre 3, graphique 6). Une comparaison entre les deux dernières enquêtes scolaires **ESPAD** (2003 et 2007) menées dans 23 pays européens a montré une réduction globale de la consommation de cigarettes au cours du dernier mois (de 33 à 28 %) et de la consommation de cannabis (de 9 à 7 %). Les autres explications possibles tiennent au style de vie, à la mode, au remplacement du produit par d'autres drogues et aux opinions actuelles concernant la substance. Une enquête **Eurobaromètre** récente, publiée en juillet 2011 par la **Commission européenne**, fait apparaître qu'une consommation régulière de cannabis est perçue comme présentant un «risque élevé» pour la santé par 67 % des jeunes interrogés (15 à 24 ans) ⁽³⁾. La question de savoir dans quelle mesure les changements d'une politique antidrogue influencent la consommation de cannabis fait l'objet de nombreux débats. Les données présentées dans ce rapport n'établissent pas de lien entre les modifications législatives récentes en matière de drogue et les niveaux de consommation de cannabis (voir encadré, chapitre 3).

En Europe, la consommation régulière de cannabis reste une source de préoccupation. En effet, quelque 9 millions de jeunes Européens (15 à 34 ans) ont consommé du cannabis au cours du dernier mois. Les hommes jeunes semblent plus exposés au risque de devenir des consommateurs fréquents de cannabis (chapitre 3, graphique 7), un facteur qui peut être pris en compte dans les actions de prévention ciblée.

L'appétence de l'Europe pour le cannabis transparait dans le volume des saisies annuelles de cette drogue: près de 700 tonnes, dont 600 tonnes de résine et 100 tonnes d'herbe (chapitre 3, tableau 3) ⁽⁴⁾. Au cours de la dernière décennie, les politiques européennes relatives au cannabis ont souvent eu tendance à se centrer sur la répression des trafiquants plutôt que sur les usagers. Or, les infractions liées à la consommation de cannabis continuent à augmenter, ce qui suggère qu'il pourrait y avoir un écart entre la politique et la pratique (chapitre 2, graphique 4).

Complexité croissante du marché des drogues de synthèse

Les précédents *Rapports annuels* de l'**OEDT** ont montré que les fournisseurs d'«euphorisants légaux» gardent toujours une longueur d'avance sur les contrôles en proposant rapidement de nouvelles alternatives lorsqu'une substance est interdite. Le rapport de cette année met en lumière le fait que ce même jeu du chat et de la souris se déroule dans le domaine des précurseurs, les produits chimiques qui entrent dans la fabrication des drogues illicites (voir encadré, chapitre 4).

Les drogues de synthèse, dont l'ecstasy (MDMA, MDEA et MDA) et l'amphétamine, sont fabriquées illégalement en Europe à partir de précurseurs chimiques importés. Le rapport montre comment les producteurs recourent à des techniques sophistiquées pour contourner la réglementation destinée à prévenir le détournement de ces précurseurs. Parmi les techniques utilisées, on peut citer celles consistant à synthétiser des précurseurs à partir de «pré-précurseurs» ou à les «masquer» en produits chimiques non contrôlés, qui seront retransformés après importation.

Les fluctuations récentes du marché de l'ecstasy illustrent ce phénomène. Après le succès des mesures destinées à limiter le détournement du PMK, le précurseur de l'ecstasy, il apparaît aujourd'hui que les fabricants utilisent différents pré-précurseurs, dont le safrole, comme matière première de la MDMA. Quelque 1 050 litres de safrole et d'huiles riches en safrole ont été saisis en 2009-2010, essentiellement en **Lituanie**.

Après avoir rendu compte d'une baisse de la teneur en MDMA des comprimés d'ecstasy dans les deux derniers *Rapports annuels* de l'**OEDT**, des signes indiquent aujourd'hui qu'il pourrait y avoir un rebond. Des études récentes font état d'une disponibilité accrue de la MDMA, notamment aux **Pays-Bas**, le pays le plus étroitement associé à la production d'ecstasy, où des comprimés très fortement dosés ont été trouvés.

Près de 11 millions d'Européens ont expérimenté l'ecstasy au cours de leur vie et 2,5 millions d'entre eux en ont consommé au cours des douze derniers mois (chapitre 4, tableau 7). Par ailleurs, 12,5 millions d'Européens environ (15 à 64 ans) ont pris des amphétamines au cours de leur vie et près de 2 millions au cours des douze derniers mois (chapitre 4, tableau 6). Les données sur les tendances des cinq dernières années montrent que l'usage d'ecstasy et d'amphétamines au cours des douze derniers mois chez les jeunes adultes (15 à 34 ans) est globalement stable ou en recul (chapitre 4, graphique 8).

L'Europe reste le principal producteur d'amphétamines le monde. Historiquement, en Europe, la consommation et l'offre de méthamphétamine dans des proportions significatives se sont limitées à la **République tchèque** et à la **Slovaquie**. Toutefois, comme l'indiquaient les *Rapports annuels* antérieurs, il semble aujourd'hui que cette drogue touche certaines régions d'Europe septentrionale (**Norvège, Suède et Lettonie**, par exemple), où elle pourrait remplacer l'amphétamine.

Émergence rapide de nouvelles drogues et interaction croissante entre les marchés des «euphorisants légaux» et des drogues illicites

L'émergence rapide de nouvelles substances psychoactives non contrôlées (souvent vendues sous l'appellation «euphorisants légaux») constitue un défi croissant tant en Europe qu'à l'échelle internationale ⁽⁵⁾. Après le record de 41 nouvelles substances notifiées à l'**OEDT** et à **Europol** en 2010 (contre 24 en 2009), les données provisoires pour 2011 indiquent qu'aucun recul n'est en vue. Le décompte arrêté à ce jour pour 2011 fait état de 39 substances notifiées par l'intermédiaire du **système européen d'alerte précoce** (EWS). Les mesures destinées à identifier les nouvelles substances sont de plus en plus proactives et plus de 150 substances sont désormais surveillées par l'EWS (voir encadré, chapitre 8).

La plus récente enquête «snapshot» de l'**OEDT** sur les revendeurs en ligne d'«euphorisants légaux» (juillet 2011) a permis de recenser un chiffre record de 600 boutiques en ligne prétendant vendre des substances psychoactives ⁽⁶⁾ et a mis en évidence une grande variété dans l'offre de nouveaux produits. Par ailleurs, de plus en plus de sites font preuve de prudence en fixant des restrictions aux livraisons ou en affichant des clauses de non-responsabilité et des avertissements (par exemple pour la santé et sur le plan juridique).

Le fait marquant aujourd'hui est l'interaction croissante entre les marchés des «euphorisants légaux» et des substances illicites. Les substances psychoactives non contrôlées (comme les mélanges de cathinones, de pipérazines ou de phénéthylamines) peuvent être produites sous la forme de comprimés comme l'ecstasy et vendues sur le marché illicite. Récemment, la PMMA, une substance contrôlée, a été découverte dans certains produits vendus comme «euphorisants légaux». La méphédronne, une drogue contrôlée dans l'UE ⁽⁷⁾ semble à la croisée des deux marchés, puisqu'elle est vendue à la fois comme un «euphorisant légal» en ligne et, dans certains pays, par l'intermédiaire des mêmes réseaux illégaux que des drogues comme l'ecstasy et la cocaïne.

La diffusion rapide des nouvelles drogues contraint les États membres à repenser et à revoir certaines de leurs réponses types au phénomène de la drogue. En 2010, l'Irlande et la Pologne ont rapidement adopté une législation en vue de limiter la vente libre de substances psychoactives non contrôlées par la réglementation antidrogue. D'autres pays ont réagi en s'appuyant sur la réglementation en matière de protection de la santé ou de médicaments. La Commission européenne étudie actuellement la manière dont l'Europe contrôle les nouvelles substances et réagit à leur apparition afin que les réponses soient les plus à jour possible et les plus adaptées ⁽⁸⁾.

«À l'image du monde dans lequel nous vivons, le marché de la drogue est en évolution de plus en plus rapide et globalisé prompt à s'adapter aux menaces et aux opportunités» a commenté Wolfgang Götz lors de la publication du rapport. «Cela se traduit non seulement à travers le nombre de substances nouvelles qui apparaissent sur le marché, mais aussi dans leur diversité et dans la manière dont elles sont produites, distribuées et commercialisées».

Le directeur de l'Observatoire a conclu: «Nous avons besoin d'une stratégie proactive, qui nous permette d'identifier rapidement les nouvelles substances et les tendances émergentes, de sorte que nous puissions anticiper leurs conséquences potentielles. Nous devons également coordonner les réponses en Europe, car sans cela, les efforts nationaux individuels sont quasiment voués à l'échec. Ces deux facteurs sont essentiels si nous voulons garder la main dans ce jeu en mutation constante du chat et de la souris».

Notes

⁽¹⁾ Les données présentées dans le *Rapport annuel 2011* portent sur 2009 ou la dernière année disponible. **Les graphiques et les tableaux cités dans ce communiqué de presse se trouvent dans le *Rapport annuel* ou dans le *Bulletin statistique 2011*: www.emcdda.europa.eu/stats11**

⁽²⁾ À paraître prochainement: Fiche drogue de l'OEDT sur l'alcool: www.emcdda.europa.eu/drug-profiles

⁽³⁾ Eurobaromètre Flash 330 (2011) *Youth attitudes on drugs* [Les attitudes des jeunes vis-à-vis de la drogue]:

http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_330_en.pdf (en anglais uniquement)

www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2011/75/article1

⁽⁴⁾ L'évolution du marché européen du cannabis sera examinée en détail dans un prochain numéro d'*Insights* (en anglais uniquement): www.emcdda.europa.eu/publications/insights

⁽⁵⁾ En mai 2011, l'OEDT a organisé le premier forum pluridisciplinaire international sur les nouvelles drogues:

www.emcdda.europa.eu/events/2011/new-drugs-forum

⁽⁶⁾ Enquête « snapshot » de l'OEDT de juillet 2011: www.emcdda.europa.eu/activities/action-on-new-drugs

⁽⁷⁾ Voir la décision du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:322:0044:0045:FR:PDF>

⁽⁸⁾ Évaluation par la Commission européenne de l'application de la décision 2005/387/JAI:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005D0387:FR:HTML>

Les informations relatives aux produits liés au *Rapport annuel*, les communiqués de presse, les services et les événements sont disponibles à l'adresse: www.emcdda.europa.eu/events/2011/annual-report